

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*_*_*_*_*_*

DECRET N° 2001-348 DU 5 SEPTEMBRE 2001

Chargeant Monsieur **Dorothé C. SOSSA**,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, de l'intérim de
Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**, Ministre
des Enseignements Primaire et Secondaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 partant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 02 Septembre 2001 au 09 Septembre 2001, Monsieur **Dorothé Cossi SOSSA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire pendant l'absence de Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Septembre 2001

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4 MEPS 4
MESRS 4 SGG 4 JO 1 Autres Ministères 16.